

Bonjour !

Nous sommes heureux d'annoncer que le Conseil régional de l'Atlantique se tiendra en personne du 2 au 4 juin 2022 à St-John's (T.-N.-L.).

Cela fait trois longues années que nous n'avons pas pu nous réunir en personne pour le CRA et nous sommes très heureux de pouvoir vous revoir tous au Sheraton Newfoundland.

Veuillez vous assurer que les délégués sont prêts à rester jusqu'à la conclusion des activités le samedi 4 juin, ce qui peut signifier qu'ils devront rentrer chez eux le dimanche 5 juin.

L'inscription pour le CRA se fera entièrement par le biais de notre système d'inscription en ligne. Le nom d'utilisateur, le mot de passe et les informations sur les droits des délégués seront envoyés aux présidents des sections locales dans un courriel séparé.

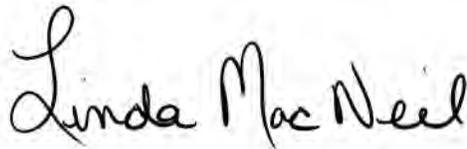
Nous avons hâte de voir les membres de partout en Atlantique réunis à St-John's une fois de plus pour célébrer la force et la solidarité de notre syndicat.

En toute solidarité,



Matt Blois

Président du Conseil régional de l'Atlantique



Linda MacNeil

Directrice de la région de l'Atlantique



PRÉVENTION DE LA COVID-19

Notre politique syndicale globale actuelle sur la prévention du COVID-19 pour les événements, réunions et bureaux d'Unifor reste en place. Le bureau national d'Unifor continuera d'évaluer les directives en matière de santé et informera les sections locales de tout changement de notre politique et des protocoles avant le congrès.

La santé et la sécurité de nos membres et de notre personnel pendant cet événement est une priorité. La pandémie en cours nous oblige à travailler collectivement pour garantir la sécurité de tous ceux qui participent à cette action, ainsi que de leurs familles et de leurs proches.

Toutes les directives de santé publique telles que décrites par l'unité régionale de santé publique seront suivies pour cet événement.

PREUVE DE VACCINATION

Tous les participants et participantes à cette réunion d'Unifor doivent être entièrement vaccinés contre la COVID-19 pour avoir accès à cet espace. Unifor exige une preuve de vaccination fournie par la province ou le territoire de résidence de la personne, attestant qu'elle a reçu une série de vaccins approuvés par Santé Canada ou l'Organisation mondiale de la santé. Nous ne conserverons pas de dossiers sur la divulgation des vaccins.

Tout participant ou participante qui ne fournit pas de preuve de vaccination ou d'exemption médicale valide ne sera pas autorisé à accéder à l'espace et devra rentrer chez lui ou chez elle, et assumer les frais de voyage, d'hébergement ou de temps perdu.

AVANT D'ARRIVER SUR LE SITE

Avant d'arriver sur le site, nous demandons à chaque participante et participant de répondre au questionnaire d'auto-dépistage. Vous devez vous auto-dépister quotidiennement à l'aide du questionnaire ci-joint avant de vous présenter sur le lieu de l'événement.

Si vous répondez « oui » à l'une des questions, ou si vous vous sentez mal de quelque manière que ce soit, ne vous présentez pas sur le lieu de l'événement. Nous vous demandons d'annuler immédiatement votre participation en informant laura.vickery@unifor.org. Vous devrez alors suivre les directives de santé publique locales, notamment en vous soumettant à un test de dépistage de la COVID-19.

Programme préliminaire

Jeudi le 2 juin, 2022

9 h 00 Réunion des président(e)s

Les présidents sont encouragés à inviter un membre de leur exécutif ou un président d'unité à assister à la réunion des présidents avec eux.

Vendredi le 3 juin, 2022

9 h 00 Plénière du Conseil régional de l'Atlantique

17 h 00 Ajournement approximatif

Samedi le 4 juin, 2022

9 h 00 Plénière du Conseil régional de l'Atlantique

17 h 00 Ajournement approximatif*

*La séance du samedi se poursuivra jusqu'à la fin des travaux du Conseil. D'autres détails sur le programme seront communiqués à l'approche de l'événement.

Les caucus sur l'équité se tiendront virtuellement avant le Conseil afin de permettre une participation maximale.

Jeudi le 19 mai	16 h 30	Travailleuses et travailleurs ayant un inCapacité
	17 h 30	LGBT

Vendredi le 20 mai	16 h 30	TTAC
	17 h 30	Jeunes travailleuses et travailleurs

Un espace sera mis à la disposition des groupes d'équité pour qu'ils puissent se rencontrer sur le site du CRA pendant les pauses ou à la fin de la journée. Cependant, toute question sera discutée lors des sessions virtuelles avant le conseil.

INSCRIPTION

Les inscriptions se feront entièrement en ligne cette année. Veuillez visiter : <https://register1.unifor.org>. La date limite pour l'inscription est le 12 mai, 2022.

Les informations relatives à l'inscription de votre section locale vous seront envoyées dans un courriel spécial. En tant que responsable de la délégation, il incombe à la présidente ou au président d'inscrire tous les membres de la délégation d'une section locale.

Vos informations d'inscription sont confidentielles et ne doivent pas être partagées.

Pour inscrire votre délégation, sélectionnez l'un des événements suivants :

Conseil régional de l'Atlantique 2022

CRA 2022 Réunion des président(e)s

Pour vous inscrire à plusieurs événements, veuillez vous déconnecter et vous reconnecter pour sélectionner l'événement suivant sur l'écran d'accueil.

Il est impératif que vous utilisiez le courriel personnel de chaque membre que vous inscrivez.

NOTES IMPORTANTES

Les membres actuels du comité exécutif et du comité permanent du Conseil régional de l'Atlantique doivent être inscrits comme faisant partie de la délégation de votre section locale, soit comme délégué(e) ou délégué(e) spécial(e) de votre section locale.

Chaque membre de votre délégation **DOIT** être inscrit avec une adresse courriel unique. Nous vous recommandons de NE PAS utiliser les courriels des compagnies. Ces adresses seront utilisées pour contacter chaque membre afin de vérifier les détails de l'inscription et lui faire remplir un questionnaire confidentiel d'auto-identification sur l'équité.

Si vous souhaitez modifier les inscriptions de votre section locale ou si vous rencontrez des difficultés lors de votre inscription, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante laura.vickery@unifor.org.



DÉSIGNATIONS DE LA DÉLÉGATION

Les délégué(e)s sont les seuls membres de la délégation à avoir droit de parole et de vote au Conseil. Chaque section locale dispose d'un nombre limité de délégué(e)s en fonction des calculs suivants:

- Sections locales de 1 à 250 membres - 1 délégué(e)
- Sections locales comptant de 251 à 500 membres - 2 délégué(e)s
- Sections locales comptant de 501 à 750 membres - 3 délégué(e)s
- Sections locales comptant de 751 à 1 000 membres - 4 délégué(e)s
- Sections locales comptant 1 001 à 1 250 membres - 5 délégué(e)s

Et une personne déléguée de plus pour chaque tranche de 250 membres. Veuillez vous référer aux règlements du conseil pour les informations sur les sections locales amalgamées. [Les règlements du CRA sont disponibles sur Unifor.org.](#)

Les délégué(e)s spéciaux ont droit de parole mais pas de vote au Conseil. Cette catégorie peut inclure des membres de votre exécutif, des président(e)s d'unité ou des membres de groupes en quête d'équité (TTAC, jeunes travailleuses et travailleurs, travailleuses et travailleurs ayant une incapacité, LGBTQ ou femmes).

Les observateurs n'ont ni droit de parole ni droit de vote au Conseil et peuvent être des membres qui ne remplissent pas les conditions requises pour être délégués spéciaux. Les sections locales peuvent inscrire plusieurs observateurs.

Les suppléant(e)s peuvent remplacer un(e) délégué(e) votant(e) dans le cas où un(e) délégué(e) est appelé(e) à s'absenter du conseil. Les suppléants n'ont pas le droit de parole ni de vote, sauf s'ils remplacent un délégué absent. Chaque section locale ne peut inscrire qu'un seul suppléant.

ACCESSIBILITÉ

Unifor s'efforce de rendre toutes les réunions et tous les événements du syndicat accessibles et sans obstacles. Si vous avez besoin de mesures d'adaptation pour des besoins liés aux droits de la personne, nous vous invitons à nous fournir les renseignements pertinents afin que nous puissions prendre toutes les mesures raisonnables pour éliminer les obstacles à votre participation à votre syndicat.

Tous les documents peuvent être fournis dans un format plus accessible aux besoins des membres, sur demande.

Veuillez envoyer vos demandes par courriel à laura.vickery@unifor.org.

VUE - AUDITION - MOBILITÉ - ENDURANCE - ASSISTANCE

RENSEIGNEMENTS SUR LE SITE

SHERATON NEWFOUNDLAND

Sheraton Newfoundland, 15 Cavendish Square, St-John's, T.-N.L. Le tarif des chambres est de 179,00 \$, la nuitée en occupation simple ou double. La date limite pour les réservations est **dimanche, le 15 mai, 2022**. Téléphonnez au 1-800-325-3535. Indiquez "Unifor Atlantic Canada" lors de votre réservation.

Visitez le site web de l'hôtel pour plus de détails sur l'emplacement et les équipements : <https://www.marriott.com/hotels/travel/yytsi-sheraton-hotel-newfoundland/>

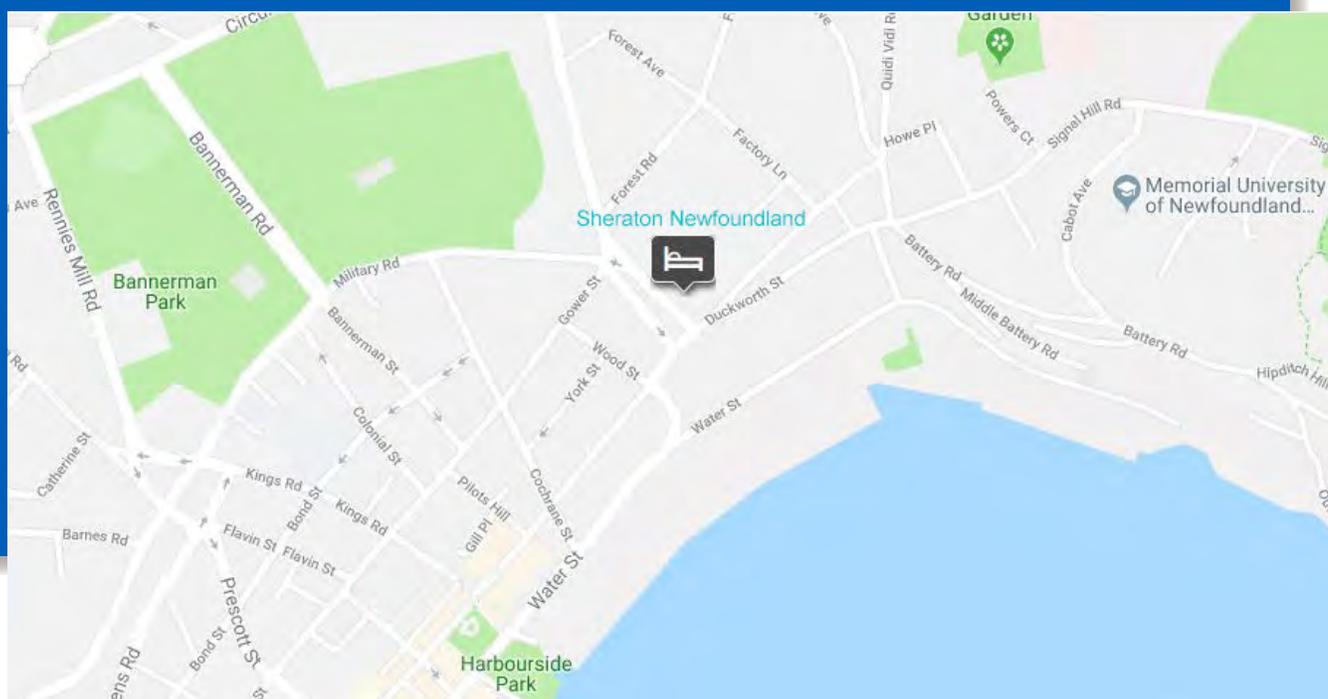


TABLE D'INSCRIPTION

La table d'inscription sur place sera ouverte aux heures suivantes pour l'enregistrement des délégués.

Judi le 2 juin	12 h 00 à 17 h 00
Vendredi le 3 juin	8 h 00 à 17 h 00
Samedi le 4 juin	8 h 00 à 12 h 00

En cas d'élection, l'inscription sera fermée une heure avant le scrutin.

TRANSPORT

Les délégations qui se rendent à St. John's par avion sont invitées à utiliser le code suivant sur aircanada.com pour bénéficier de prix réduits sur leurs billets.

Code de réduction : UENA2G61

RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS GÉNÉRALE

Les résolutions à examiner par le Conseil régional de l'Atlantique doivent être reçues au moins 15 jours ouvrables avant l'ouverture du conseil.

La date limite pour les résolutions générales est le 11 mai 2022. Nous vous encourageons à envoyer vos résolutions avant cette date.

MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT

Veillez noter que, conformément aux règlements du CRA, article 9 : Amendements :

Les règlements du Conseil régional peuvent être amendés par un vote majoritaire des 2/3 pour approuver une résolution soumise par une section locale ou une recommandation du comité exécutif, pourvu que toutes les sections locales aient reçu un préavis de 30 jours de la résolution ou de la recommandation visant à amender les règlements.

Afin de se conformer à l'article 9, toute résolution relative aux **modifications des règlements doit être soumise au plus tard le 25 avril 2022**. Les sections locales recevront alors un avis au plus tard le 2 mai 2022.

Les résolutions peuvent être soumises par courriel à laura.vickery@unifor.org.

Veillez consulter l'exemple de résolution en langage clair sur la page 8 pour savoir comment rédiger votre résolution en utilisant les énoncés « VA » et « PARCE QUE ».

Conseils pour que les résolutions soient claires et compréhensibles par tous

- Ne traiter qu'un seul sujet principal par résolution.
- Utilisez des phrases claires, directes et courtes.
- Utilisez des mots que vos lecteurs comprendront facilement – évitez le jargon, les abréviations et les acronymes.
- Soyez précis. Expliquez ce que vous voulez voir se produire : Ce que vous voulez changer, comment vous voulez le faire, qui doit le faire et quand vous voulez que cela se produise.



Modèle de résolution au Conseil régional de l'Atlantique

Le Conseil régional de l'Atlantique d'Unifor va :

1. Encourager toutes les sections locales de l'Atlantique d'utiliser le format recommandé pour les résolutions; et
2. Encourager toutes les sections locales de l'Atlantique de rédiger les résolutions en 200 mots ou moins.

Parce que :

- Le Comité des résolutions doit confirmer que les signatures appropriées sont apposées sur la résolution pour savoir qu'elle provient d'une section locale et qu'elle a été approuvée par ses membres; et
- L'utilisation de mots simples comme « va » et « parce que » aident les délégués et déléguées à comprendre une résolution, en particulier les nouveaux délégués et déléguées.

Résolution soumise par la section locale d'Unifor :

Jane Smith, présidente

John Smith, secrétaire archiviste

